



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

SEANCE EN DATE DU 29 JANVIER 2026

Présents : 58

Votants : 67

Pouvoirs : 9 (cf. liste annexe)

Secrétaire de séance : Michel BEAULATON

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 22 janvier 2026

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle Multi-activités d'Arlanc

Délibération n°2

**APPROBATION DE L'AVENANT N°4 AU CONTRAT DE RELANCE ET DE
TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Vu le Contrat de relance et de transition écologique signé le 16 décembre 2021 ;

Vu la proposition d'avenant n°4 présentée au comité de pilotage du 10 décembre 2025, et annexée au présent projet de délibération ;

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver l'avenant n°4 au Contrat de relance et de transition écologique tel qu'annexé au présent rapport ;
- d'autoriser M. le Président à prendre tous actes nécessaires pour permettre l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Daniel FORESTIER



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 6 février 2026